

CAS HES-SO Santé sexuelle : Approches de prévention et de promotion 2026-2027

Trame du dossier pour l'admission sur dossier (ci-après ASD)

1. Préambule

La présente trame a pour objet de compléter le document générique *Procédure d'admission sur dossier aux formations continues certifiantes de VisionS (16.10.24)*, à votre disposition sur les pages web du CAS en santé sexuelle. **Cette démarche concerne uniquement les candidat-es, qui ne sont pas au bénéfice d'un titre du tertiaire A (niveau bachelor ou équivalent) ou d'un titre du tertiaire B (Brevet fédéraux, titre ES).**

2. La demande doit comporter les éléments suivants

- Lettre de motivation détaillée
- Curriculum vitae chronologique et détaillé
- Analyse d'une expérience en lien avec la santé sexuelle vécue : présentation d'une situation issue de la pratique professionnelle du / de la candidate (cf. point 3)

3. Analyse d'une expérience en lien avec la santé sexuelle vécue

Ce texte ne devrait pas dépasser 6 pages et doit comporter les éléments suivants :

- Introduction et court résumé générique de la situation traitée (contexte, cadre, protagonistes, déroulement...)
- Analyse de l'action / de la pratique et des interventions de l'auteur-e (compréhension des événements, du déroulement des faits ; hypothèses qui sous-tendent la compréhension personnelle)
- Synthèse ; idéalement bref descriptif du potentiel de développement identifié et conclusion (*faire attention à l'éventuelle redondance avec la lettre de motivation*)

Les responsables du programme, Kaoutar Harchi kaoutar.harchi@hesge.ch et Carol Navarro carolina.navarro-marcomini@hesge.ch sont à disposition pour le suivi et l'accompagnement du dossier à élaborer. Une relecture avant le dépôt final du dossier est notamment conseillée afin d'attirer l'attention de l'auteur-e à d'éventuelles lacunes et lui permettre de rectifier le dossier.

Le dossier final sera envoyé en version numérique aux responsables au plus tard pour le 30 mai 2026 (date du délai d'inscription au programme) afin qu'il puisse être transmis à la commission d'admission du CAS en santé sexuelle.